

HOMÉLIE SUR LES VEUVES

AVANT-PROPOS

L'homélie suivante a été prononcée la même année et à la même époque environ que l'homélie sur les calendes et les homélies sur Lazare, qui furent prononcées, celle-là le premier jour de l'an, celles-ci les jours suivants : ce qui le prouve, c'est le passage de l'exorde, où l'orateur déclare avoir récemment discoursu sur la résurrection et sur ce texte : «Je ne veux pas que vous soyez dans l'ignorance au sujet de ceux qui se sont endormis.» Or, ce discours sur les fidèles trépassés est le cinquième des discours sur Lazare, c'est donc au commencement de la même année que Chrysostome prononça, avec l'homélie sur les calendes et les homélies sur Lazare, l'homélie suivante sur les veuves d'Antioche. Mais quelle est cette année, c'est un point que je ne saurais déterminer avec certitude.

HOMÉLIE

Sur ces mots : «Que la veuve choisie soit âgée au moins de soixante ans.» – De l'éducation des enfants. – De l'aumône.

1. C'est par une dispensation merveilleuse de la grâce de l'Esprit que vous a été lu ce passage de l'Épître apostolique que vous avez entendu aujourd'hui; car il existe entre ce passage et ce que nous avons dit récemment une affinité et des rapports très étroits, sinon quant aux paroles, du moins quant aux pensées. En effet, voici le texte qui vous a été lu naguère : «Je ne veux pas, mes frères, que vous soyez dans l'ignorance au sujet des fidèles qui se sont endormis;» (I Th 4,13) et à ce propos nous avons discoursé longtemps sur la résurrection, disant qu'il nous fallait supporter avec courage les épreuves de notre mortalité, et rendre grâces à Dieu qui nous ravissait nos proches. Le passage qui vous a été lu aujourd'hui est celui-ci : «Que la veuve choisie soit âgée au moins de soixante ans.» (I Tim 5,9) Comme c'est la mort qui produit le veuvage, et que c'est là surtout ce qui augmente l'affliction et ravive la douleur, souvenez-vous de ce que nous disions il y a peu de temps pour consoler nos frères en deuil; et à ces enseignements joignez ceux d'aujourd'hui, que vous voudrez bien accueillir avec empressement, afin de déposer les uns et les autres dans le trésor de votre cœur. Le mot veuvage n'est pas, comme il semble l'être, un mot de malheur; il exprime plutôt une dignité, un honneur, une gloire des plus grandes; le veuvage n'est point un opprobre, mais une couronne. Quoique la veuve n'ait point son mari avec elle, elle a du moins le Christ dans sa demeure, et c'est lui qui repoussera tous les maux qui surviendront. Il suffit, en effet, à la veuve, lorsque les persécutions se présentent, d'entrer chez elle, de fléchir le genou, de gémir amèrement, de fondre en larmes, pour déjouer tous les pièges de ses ennemis; car ce sont là les armes de la veuve, les pleurs, les gémissements et des prières continuelles : avec ces armes elle est capable de repousser, outre les persécutions des hommes, les attaques des démons. Affranchie des sollicitudes mondaines, la veuve n'a plus à se diriger que vers le ciel; et le dévouement et le zèle qu'elle avait pour son mari, elle peut les consacrer désormais aux choses spirituelles. Si vous dites qu'autrefois c'était un malheur que le veuvage, je vous répondrai que la mort était aussi une malédiction. Maintenant elle est devenue une source d'honneur et de gloire pour ceux qui reçoivent vaillamment ses coups. De même donc que les martyrs sont couronnés, ainsi la veuve est-elle de la même manière investie d'une haute dignité.

2. Voulez-vous savoir quelle est la dignité de la veuve, quel est son prix aux yeux de Dieu, combien il la chérit et l'honore; comment il suffit à la veuve de se présenter pour délivrer, réhabiliter les personnes déjà condamnées, celles qui ont perdu tout espoir, celles qui n'ont aucun crédit auprès de Dieu, celles qui sont en guerre avec lui et qui ne sauraient alléguer aucune excuse; comment non seulement elle leur obtient le pardon et les affranchit du châtement, mais encore leur rend une profonde confiance, les revêt de splendeur, et leur donne une pureté supérieure à celle des rayons du soleil, ces personnes fussent-elles les plus impures de l'espèce humaine ? Ecoutez le langage que Dieu tenait aux Juifs : «Lorsque vous étendrez vos mains, je détournerai mes yeux de vous; vous aurez beau multiplier vos prières, je ne vous écouterai pas, car vos mains sont pleines de sang.» (Is 1,15) Cependant, à ces misérables, à ces homicides, à ces hommes perdus de crimes et couverts d'infamies, il promet la réconciliation s'ils viennent au secours des veuves opprimées. En effet, après ces mots : «Je détournerai mes yeux et je ne vous écouterai pas,» il ajoute : «Jugez l'orphelin, soyez justes envers la veuve; venez ensuite, discutons, et, quand vos péchés seraient comme de l'écarlate, je les rendrai blancs comme la neige.» (Ibid., 17-18) Voyez-vous quelle est la puissance de la veuve, en quel lieu elle manifeste son influence ? Ce n'est pas auprès d'un magistrat ou d'un roi de la terre, mais auprès du Monarque même des cieux. Voyez-vous quel courroux elle peut apaiser, comment elle fait rentrer en grâce avec le Seigneur les hommes infectés de maux incurables, les arrache à d'intolérables supplices, purifie de toute souillure l'âme couverte de la fange des vices et la ramène à une pureté sans tache. En conséquence, loin de mépriser la veuve, témoignons lui toute sorte de respect, car c'est une protectrice qu'une véritable veuve.

Il nous faudrait cependant examiner avec attention de quelle veuve nous parle ici l'Apôtre. Le nom de veuves a été appliqué aux femmes qui, tombées dans la dernière indigence, étaient inscrites sur un livre particulier et nourries aux dépens de l'Eglise. Il en était ainsi au temps des Apôtres : «Il s'éleva est-il écrit, des murmures parmi les Grecs, parce que l'on négligeait leurs veuves dans les distributions de tous les jours.» (Ac 6,1) Outre ces femmes, on appelle encore veuves celles qui, étant au-dessus du besoin, jouissant même de

l'abondance et en possession d'un patrimoine, ont seulement perdu leur mari. Examinons donc de quelles veuves il est question dans ces paroles : «Que la veuve choisie n'ait pas moins de soixante ans.» Serait-ce de celle qui a besoin de secours et qui doit être nourrie des biens de l'Eglise, ou bien de celle qui est au-dessus du besoin et dans l'abondance ? Il est évident qu'il s'agit de cette dernière. Lorsque l'Apôtre s'occupe de la première, de celle que la nécessité poursuit, il ne détermine pas d'âge, il n'exige pas une conduite irréprochable, il se contente de dire : «Si un fidèle de l'un ou de l'autre sexe a des veuves, qu'il vienne à leur secours, et que l'Eglise ne soit pas accablée.» (I Tim 5,16) Il ne dit pas : Lorsqu'elle *aura soixante ans*; il ne dit pas : Si elle pratique l'hospitalité, si elle a lavé les pieds des saints; et c'est avec raison. Quand il s'agit de soulager la pauvreté, Paul n'a point égard au temps. Et si à l'âge de cinquante ans, elle était consumée par la faim ? et si jeune encore elle était privée de l'usage de quelque membre ? devrait-elle dormir jusqu'à ce qu'elle atteignit la soixantième année ? Mais ce serait de la dernière barbarie. Voilà pourquoi, lorsqu'il faut soulager des besoins, l'Apôtre ne pose aucune condition d'âge ou de vertu; mais lorsqu'il ne s'agit plus de soulager l'indigence et qu'il est question d'accorder des honneurs proportionnés au mérite, c'est avec raison que l'Apôtre s'enquiert des mœurs, et veut savoir ce qu'elles sont.

3. De même, en effet, que nous avons des chœurs de vierges, de même il y avait autrefois des chœurs de veuves, et il n'était pas permis à qui que ce soit d'en faire partie. Il n'est donc pas question ici de la veuve que la pauvreté tourmente et qui a besoin d'assistance, mais de celle qui a choisi l'état de viduité. Et pourquoi l'Apôtre impose-t-il à celle-ci des conditions d'âge ? Il savait que la jeunesse est un foyer ardent, un océan dont les flots sont fréquemment agités et soulevés par la tempête. Aussi, lorsqu'elles auront, grâce à l'âge, recouvré le calme, et qu'elles seront arrivées à la vieillesse comme au port, la concupiscence étant alors éteinte, l'Apôtre les admettra avec confiance dans les chœurs des veuves. Mais quoi, dira-t-on, est-ce qu'un grand nombre de veuves n'ont pas vécu depuis la vingtième année jusqu'à la mort, de la façon la plus vertueuse, portant leur joug, et donnant l'exemple d'une vie tout apostolique ? Retiendrons-nous donc celles-là, je vous le demande; et, quand elles veulent persévérer dans la viduité, les obligerons-nous à contracter une seconde fois mariage ? Est-ce là une chose digne de la sagesse de l'Apôtre ? Que signifie donc sa parole ? Considérez attentivement, mes bien-aimés, la portée de son langage. Paul ne dit pas : Que la veuve n'ait pas moins de soixante ans; mais : « Que la veuve soit choisie.» Il ne dit pas non plus : Que des veuves trop jeunes ne soient pas choisies; mais : «Evitez les veuves trop jeunes.» Il s'exprime ainsi dans son Epître à Timothée. (I Tim 5,11) Comme la plupart des hommes se laissent aisément entraîner à la médisance, et qu'ils aiguissent leurs langues contre les chefs de l'Eglise, dans le but de soustraire les prélats à toute accusation, Paul établit ces lois et leur dit : Pour vous, évitez-les, ne les choisissez pas; si elles veulent spontanément et d'elles-mêmes embrasser cet état, qu'elles le fassent; mais vous, gardez-vous bien de les recevoir, afin qu'on ne dise pas que cette jeune femme, quoiqu'elle voulût se remarier et se mettre à la tête d'une maison, a dû par contrainte ne pas le faire; et voilà pourquoi elle est tombée et a été entraînée dans l'abîme. Ne la choisissez pas; et de la sorte, si elle tombe, vous serez à l'abri de toute récrimination; si, au contraire, elle persévère, vous n'en aurez que plus de sécurité pour la choisir en temps convenable. Quant à ces paroles : «Je veux que les jeunes veuves se marient, qu'elles engendrent des enfants,» (I Tim 5,14) sachez que l'Apôtre désigne sous le nom de veuves, celles qui, secouant par mollesse le joug du Christ, veulent se remarier, du reste loquaces, curieuses, courant de maison en maison, s'entretenant de choses dont elles ne devraient pas parler, et tournées du côté de Satan. Effectivement, après avoir dit : «Je veux que les jeunes veuves se remarient,» il ne garde pas le silence; mais il explique ce qu'il entend par jeunes veuves, il énumère leurs chutes. Et quelles sont ces chutes ? «Après avoir secoué par mollesse le joug du Christ, dit-il, elles veulent se remarier; du reste, vivant dans l'oisiveté, curieuses, courant de maison en maison, s'entretenant de choses qui ne conviennent pas, elles se sont tournées ...» Et de quel côté ? «Du côté de Satan.» (I Tim 5,11-15) Puis donc, qu'après avoir choisi la viduité et s'être chargées du fardeau de cette ignominie, elles veulent ensuite se remarier, il vaut bien mieux avant d'en arriver là et de fouler aux pieds les engagements contractés envers le Christ, prendre ce dernier parti. Mais, pour la veuve qui n'est pas dans ces conditions, l'Apôtre ne lui impose pas la nécessité d'un second mariage.

4. Que cela soit la vérité, en voici la preuve. En effet, s'il eût imposé à toutes les femmes comme une obligation de se marier, de se charger d'une maison, il lui eût été superflu d'exiger les conditions suivantes : «Si elle a bien élevé ses enfants, si elle a lavé les pieds des saints, si elle a secouru les affligés, si elle s'est appliquée à toute sorte de bonnes

œuvres.» (Ibid., 10) C'est inutilement aussi qu'il a ajouté : «Qu'elle n'ait eu qu'un mari.» (Ibid., 9) Si vous ordonnez à toutes les jeunes veuves de se remarier, comment une femme pourrait-elle n'avoir eu qu'un mari ? C'est donc une classe particulière de veuves que son discours regarde. Ainsi fait-il à propos du devoir conjugal. Après avoir dit : «Ne vous trompez point l'un l'autre, si ce n'est d'un consentement mutuel, pour un temps, pour vaquer aux jeûnes et à la prière; ensuite vivez comme auparavant.» (I Cor 7,5) Afin que vous ne voyiez point en ceci, une obligation, il en ajoute aussitôt le motif : «De peur, dit-il, que Satan ne vous tente. Au reste, je vous le dis par indulgence et je n'en fais pas un commandement, par égard pour votre faiblesse.» (Ibid., 5-6) De même donc qu'il n'adresse pas ces paroles à tous les hommes indifféremment, mais aux plus charnels et aux plus faibles; de même, dans le passage qui nous occupe, ce sont les femmes les plus fragiles, celles qui ne sauraient observer exactement les lois de la viduité, qu'il exhorte et qu'il engage à contracter une seconde fois mariage. Car il y a deux choses essentielles dans la viduité. Quelles sont ces deux choses ? La nécessité des bonnes œuvres et une très-haute dignité.

La magistrature aussi est une chose double, en quelque sorte : il y a les devoirs et l'honneur. L'honneur dans la magistrature, c'est le pouvoir, l'empressement obséquieux de la multitude et le titre même de magistrat. Mais les devoirs de la magistrature consistent à secourir les opprimés, à contenir les oppresseurs, à gouverner les cités, à consacrer de longues veilles aux soucis des affaires publiques, et en d'autres choses semblables. C'est ainsi que la viduité est à la fois une dignité et une charge. C'est une dignité élevée que d'avoir le titre de veuve; nous l'avons démontré tout à l'heure. C'est une charge que de ne pas prendre un second mari, de se contenter du premier, d'élever ses enfants, d'exercer l'hospitalité, de laver les pieds des saints, de secourir les affligés, de s'appliquer à toute sorte de bonnes œuvres. C'est pourquoi Paul, s'entretenant des veuves, leur laisse d'abord accomplir tous les devoirs de cet état; mais les élever à la dignité de veuves, les introduire dans les rangs et dans le chœur de ces femmes, il ne le permet pas, avant qu'elles aient atteint la soixantième année. Comme s'il disait : Qu'elle pratique les devoirs d'une veuve; mais qu'elle n'en reçoive la dignité qu'à la condition d'avoir donné l'exemple de toutes ces vertus, d'avoir acquis en même temps dans son âge un motif de sécurité, et de posséder les garanties que forment la pratique des œuvres et le témoignage des années. – Que personne néanmoins n'estime ce langage utile aux femmes seulement; il convient également aux hommes : eux aussi doivent se contenter de l'épouse qu'ils ont perdue; ils ne doivent pas appeler des lionnes sous le toit de leurs enfants, en y introduisant des marâtres, et en sacrifiant leur propre tranquillité.

5. Si nous parlons ainsi, ce n'est pas pour imposer l'obligation d'avoir en horreur les secondes noces, mais pour exhorter et engager à se contenter, par chasteté, du premier mariage. Autre chose est une exhortation et un conseil, autre chose une obligation. Celui qui exhorte et conseille, laisse son auditeur maître de choisir parmi les conseils qu'on lui donne; mais celui qui impose une obligation, lui enlève à cet égard toute liberté. Pour l'Eglise, elle n'impose rien à ce sujet; elle se contente d'exhorter. Paul a permis le second mariage, puisqu'il a dit : «La femme est liée à la loi du mariage, tant que son mari est vivant; que si son mari vient à mourir, elle est libre; qu'elle se marie à qui elle voudra; seulement que ce soit selon le Seigneur. Pourtant elle sera plus heureuse si elle reste dans la viduité.» (I Cor 7,39-40) Par conséquent, de même que le mariage est bon, quoique la virginité soit meilleure, de même un second mariage est louable, quoiqu'il soit mieux de se contenter du premier. Ainsi nous ne condamnons pas les secondes noces, nous n'imposons pas non plus la viduité; mais nous pressons ce lui qui peut garder la continence, de se borner à un premier mariage, nous l'y exhortons et nous l'y engageons, pour assurer la tranquillité de sa maison elle-même.

Car bien souvent, un second mariage est la source et le sujet de luttes et de guerres continuelles. Bien souvent le mari, en se mettant à table, venant à se souvenir, à côté de sa seconde épouse, de celle qu'il a perdue, pleurera en silence. Aussitôt celle-ci de s'emporter, de se précipiter comme une bête féroce, et de lui faire un crime de sa tendresse pour sa première femme. Veut-il faire l'éloge de celle-ci, ses éloges deviennent un principe de division et de querelles. Nous oublions volontiers notre inimitié à l'égard des morts, et la fin de leur vie voit la fin de notre haine. Les femmes éprouvent un sentiment tout opposé : celle qu'une seconde épouse n'aura pas vue, qu'elle n'aura pas entretenue, de laquelle elle n'aura reçu aucun mal, elle la poursuivra de son aversion et de sa haine, et la mort elle-même ne dissipera pas ce sentiment. A-t-on jamais vu, a-t-on jamais ouï dire que la jalousie se fût attaquée à la poussière, que l'on eût déclaré la guerre à la cendre ?

6. Mais le mal ne s'arrête pas là; qu'il y ait des enfants du second mariage ou qu'il n'y en ait pas, nouvelles luttes, nouveaux combats. S'il n'y a pas d'enfants, c'est un plus grand chagrin pour la femme, et, à cause de cela, elle considérera les enfants de la première épouse comme des ennemis, desquels elle a reçu la plus sanglante injure : leur présence lui fait sentir plus vivement sa propre stérilité. Si elle a des enfants, le mal n'est pas moins redoutable; car plus d'une fois le mari, par tendresse pour la femme qu'il a perdue, préférera les enfants de celle-ci, trouvant dans leur qualité d'orphelins, un sujet particulier de pitié et d'amour; tandis que sa seconde femme, voudra que ses propres enfants obtiennent en toute chose la préférence, prétendant que les autres soient traités non comme leurs frères, mais comme les derniers des serviteurs : conditions capables de bouleverser une maison et de rendre à la personne remariée la vie insupportable. C'est pour cela que nous vous exhortons à garder la continence, si c'est possible, à vous contenter d'un premier mariage : hommes, à ne pas rechercher d'autres femmes; femmes, à ne pas rechercher d'autres maris, afin de ne pas introduire de bouleversement dans votre maison.

Et pourquoi, discourant sur la viduité, l'Apôtre ne s'est-il pas contenté de cette première condition : «Qu'elle n'ait eu qu'un mari ?» Afin de vous apprendre qu'il ne suffit pas simplement pour une veuve véritable de ne pas contracter une seconde fois mariage, mais qu'il faut s'appliquer sans réserve aux bonnes œuvres, aux aumônes, à la miséricorde et à l'hospitalité envers les étrangers. Si la virginité ne sert de rien aux vierges, encore que la virginité l'emporte de beaucoup en excellence sur la viduité, et si, le feu de leur lampe étant éteint, elles durent se retirer couvertes de confusion, parce qu'il ne leur était pas possible de montrer les fruits de la charité et de la miséricorde, à plus forte raison en sera-t-il de même des veuves. Or Paul, qui n'ignorait pas cette parabole, peu rassuré sur celles-ci, détermine les conditions de la viduité d'une façon rigoureuse, de crainte que, pleines de confiance parce qu'elles n'auraient eu qu'un mari, ces veuves ne négligeassent la pratique des autres vertus, De là ces paroles. «Qu'on rende témoignage de ses bonnes œuvres.» (I Tim 5,10) De même que la virginité, d'ailleurs excellente, séparée des autres vertus, demeure stérile et qu'elle fut exclue de la chambre de l'époux; ainsi la viduité, excellente également, si elle est séparée des autres vertus, reste vaine et superflue. Aussi l'exhortation de Paul ne se borne-t-elle pas à dissuader d'un second mariage, et réclame-t-elle de la veuve bien d'autres conditions encore plus importantes. Et de même que les recruteurs de soldats recherchent des jeunes gens bien conformés, de même Paul recherche dans les veuves, qu'il recrute pour l'armée du Christ, une âme bien faite, fortement trempée et exercée dans toute sorte de bonnes œuvres. «Si elle a bien élevé ses enfants, dit-il; si elle a exercé l'hospitalité; si elle a lavé les pieds des saints; si elle a soulagé les affligés; si elle s'est adonnée à toute sorte de bonnes œuvres.» Les membres de cette énumération semblent ne renfermer chacun qu'un simple mot, et pourtant ils expriment les conditions d'une vie bien remplie.

7. Si vous le voulez bien, examinons d'abord l'Apôtre a mis en premier lieu : «Si elle a bien élevé ses enfants.» L'éducation dont il parle, n'est pas cette simple éducation telle que l'entend le vulgaire, et qui consiste à ne pas laisser les enfants mourir de faim; c'est là un point que la nature elle-même ne permet pas de négliger : aussi, n'est-il besoin sur ce sujet ni d'ordonnances, ni de lois, pour que les veuves élèvent leurs enfants. Ce dont l'Apôtre parle, c'est le culte de la justice, une éducation basée sur la piété; les mères qui n'élèvent pas ainsi leurs enfants sont plutôt leurs bourreaux que leurs mères. En ceci je ne m'adresse pas seulement aux femmes, je m'adresse encore aux hommes. En effet, bien des pères souvent, pour procurer un beau cheval à leur fils, une maison brillante, de riches domaines, feront et soulèveront tout; mais que son âme soit bonne et sa volonté pieuse, ils ne s'en inquiètent en aucune façon. Et voilà ce qui fait la désolation de la terre, notre négligence envers nos propres enfants, de sorte que, tout en nous occupant de leurs biens, nous dédaignons ce qui regarde leurs âmes, nous rendant coupables par là de la dernière folie. Un enfant aura beau être riche et opulent, s'il est incapable d'administrer ses biens selon la vertu, s'il est sans probité, ses biens périront et s'évanouiront avec lui, tout en lui faisant le plus grand mal. Si, au contraire, il est doué d'une âme généreuse et vertueuse, ne possédât-il rien chez lui, il lui sera facile de conserver en toute sûreté toute sorte de biens. Ce qu'il faut nous proposer n'est donc pas de rendre nos enfants riches en or, en argent, en d'autres choses de ce genre, mais de les rendre plus riches que tous les autres en piété, en philosophie, en vertus, de façon à ce qu'ils aient besoin de peu et à ce qu'ils ne soient pas absorbés par les choses du siècle et l'amour des nouveautés. Il faut surveiller avec soin leurs allées et leurs venues, l'emploi qu'ils font de leur temps, les sociétés qu'ils fréquentent, sachant bien que si nous négligeons ces points, nous serons privés de toute excuse aux yeux de Dieu. Car, s'il nous faut rendre compte de notre

sollicitude envers autrui : «Que chacun, dit l'Apôtre, cherche les intérêts d'autrui et ,non ses propres intérêts;» (I Cor 10,24) à plus forte raison de celle qui regarde nos enfants. Ne l'ai-je pas mis dans ta maison dès le principe, dit le Seigneur; ne t'ai-je pas donné à lui comme son maître, son protecteur; ne t'ai-je pas chargé de veiller sur lui et de le diriger : n'ai-je pas remis entre tes mains le pouvoir le plus étendu ? Dès sa plus tendre jeunesse, je t'ai ordonné de le façonner et de le former. Quelle sera ton excuse, si tu le négliges parce qu'il regimbera ? Que pourras-tu dire ? Qu'il est rebelle au frein et d'un caractère difficile ? Mais il fallait y songer dès le commencement, alors qu'il était facile à mener, extrêmement jeune; il fallait lui imposer le frein, sans ménagement, l'accoutumer à son devoir, le façonner et porter remède aux maladies de son âme. C'est quand cette terre était aisée à travailler, qu'il fallait en arracher les épines; quand, à cause de son extrême jeunesse, elle cédait aux moindres efforts, que les passions, n'ayant pas encore grandi en toute liberté, n'étaient pas trop difficiles à surmonter. Aussi est-il dit : «Courbez sa tête dès la jeunesse, alors que l'éducation est bien plus facile.» (Ec 7,23)

Dieu ne vous impose pas seulement cette obligation, il met encore avec vous la main à l'œuvre. Comment et de quelle manière ? «Celui qui maudit son père et sa mère, qu'il soit frappé de mort.» (Ex 21,17) Voyez-vous quelle frayeur il inspire aux enfants, quelle barrière il leur oppose, quel pouvoir étendu il vous donne ? Et quelle justification pourrions-nous alléguer, puisque dans le cas où nous serions outragés, il ne ménagera même pas la vie de nos enfants ? Et nous, lorsqu'ils outragent Dieu, nous ne consentons même pas à leur témoigner de l'indignation. Pour moi, dit le Seigneur, je ne me refuse pas à frapper de mort celui qui t'outrage; et tu ne peux te résoudre à une simple parole de nature à contrister celui qui foule aux pieds mes lois ! Et comment une telle conduite serait-elle excusable ? Vous voyez votre enfant outrager le Créateur, et votre indignation n'éclate pas, je vous le demande; et vous ne lui adressez aucun blâme, aucune menace, et cela, en sachant que Dieu lui-même l'a défendu, non qu'il en résulte quelque dommage pour l'offensé, la Divinité étant au-dessus de toute atteinte, mais dans l'intérêt du salut de l'offenseur; car celui qui tourne contre Dieu son ingratitude et sa stupidité, traitera bien plus aisément avec mépris l'auteur de ses jours et son âme elle-même.

8. Loin de nous donc toute négligence; nous n'ignorons pas d'ailleurs que les enfants, dont les sentiments envers leurs parents sont selon Dieu, auront en partage, dans la vie présente elle-même, la renommée et l'éclat. Celui qui vit dans la pratique de la modération et de la vertu, tous le respectent et l'honorent, fût-il le plus pauvre des hommes, de même que le méchant et le pervers est l'objet d'une haine et d'une aversion générale, fût-il au sein de l'opulence. Outre l'estime des autres hommes, votre fils trouvera dans ce cas, de votre côté, une plus vive affection, ayant dans ses vertus un titre non moins sacré à votre amour, que dans la nature elle-même; non seulement il vous sera plus cher, mais il vous sera plus utile par ses attentions, ses soins et ses égards pour votre vieillesse. De même que les hommes ingrats envers Dieu, méprisent également leurs parents, de même les hommes reconnaissants envers leur créateur, ont pour l'auteur de leurs jours le plus profond respect. Afin donc de mériter l'estime de Dieu et des hommes, de rendre douce votre existence, et d'éloigner de vous le châtement à venir, occupez-vous de votre enfant avec la plus vive sollicitude. Car les parents qui négligent les enfants auraient beau dans tout le reste se montrer équitables et modérés, ils subiront pour cette faute de terribles punitions, comme le prouve une histoire que je vais vous raconter.

Il y avait chez les Juifs un prêtre, du reste bon et vertueux, nommé Héli. Héli avait deux enfants qui étaient arrivés au comble de la perversité. Il ne les contenait pas et ne s'opposait pas à leurs désordres, ou plutôt il s'y opposait et les contenait, mais non avec la force et l'énergie convenables. Au lieu de les flageller, de les chasser de la maison paternelle, d'employer toute sorte de corrections comme il aurait dû le faire, il se contentait de mettre en œuvre les exhortations et les conseils : «Non, mes enfants, leur disait-il, n'agissez pas ainsi; les bruits que j'entends sur votre compte ne sont pas bons.» (I Roi 2,24) Que dites-vous là ? Ils ont outragé le Seigneur, et vous les appelez vos enfants ! Ils ont méconnu leur auteur, et vous reconnaissez en eux votre sang ! – Voilà pourquoi il est écrit qu'il ne les réprimandait pas; car la réprimande ne consiste pas seulement en un simple conseil, mais en un langage énergique et ferme, dans un traitement aussi violent que l'exige la gravité de la blessure. Les paroles et les conseils ne suffisent donc pas, il faut de plus employer sans ménagement la terreur, afin de secouer dans sa torpeur la jeunesse. Parce qu'Héli, tout en exhortant ses enfants, ne les exhortait pas comme il fallait, il les livra à ses ennemis; et, le combat s'étant engagé, ses enfants périrent dans la mêlée, et le père, ne pouvant supporter cette nouvelle,

tomba à la renverse, se brisa la tête et périt lui aussi. Voyez-vous combien j'avais raison de dire que les pères sont les meurtriers de leurs enfants, lorsqu'ils n'agissent point énergiquement envers eux, s'ils donnent dans le désordre, et lorsqu'ils ne les obligent pas à pratiquer leurs devoirs envers Dieu ? C'est ainsi qu'Héli fut l'auteur de la mort de ses enfants. Quoique ceux-ci eussent été égorgés par les ennemis, Héli fut néanmoins la cause de leur perte, ayant éloigné par sa nonchalance envers eux l'assistance divine, et les ayant offerts sans défense et sans protection aux coups de leurs adversaires. Et non seulement il causa la ruine de ses enfants, mais encore sa propre ruine.

9. Tel est le sort que partagent encore bien des parents, lorsqu'ils n'ont pas voulu user des verges ni reprendre sérieusement ni affliger ceux de leurs enfants qui vivaient dans le désordre et dans l'iniquité; ils les ont vus souvent surpris dans les circonstances les plus honteuses, traînés devant les tribunaux et décapités par la main des bourreaux. Parce que vous ne les réprimandiez pas, parce que vous ne les formiez pas à la sagesse, que vous partagiez vous-mêmes la société d'hommes scélérats et corrompus, que vous participiez à leurs perversités, on leur applique le régime des lois générales, on les châtie d'une manière publique : et votre honte est encore plus grande que votre malheur; tout le monde montrant du doigt après l'exécution le père du supplicié, et lui rendant l'Agora inaccessible. De quels yeux, en effet, pourra-t-il regarder les gens qui viennent à sa rencontre, après une telle ignominie de son fils et une telle catastrophe ? C'est pourquoi je vous supplie et je vous conjure de veiller avec la plus grande sollicitude sur vos enfants, et de travailler de toutes les manières à procurer le salut de leur âme. Vous êtes le docteur de toute votre maison, c'est à vous que Dieu a confié le soin absolu de votre femme et de vos enfants. Tantôt Paul dira au sujet des femmes : «Si elles veulent savoir quelque chose, qu'elles interrogent chez elles leurs propres maris.» (I Cor 14,35) Tantôt il dit à propos des enfants : «Elevez-les dans la loi et la crainte du Seigneur.» (Ep 6,4) Que vos enfants soient pour vous comme des statues d'or qui orneraient votre maison; cultivez tous les jours en eux les nobles sentiments, étudiez-les avec attention, embellissez et façonnez leur âme de toute manière. Imitiez le bienheureux Job, qui, rempli de crainte au sujet des fautes que ses enfants auraient pu commettre par la pensée, offrait pour eux des sacrifices, et ne cessait de s'occuper d'eux avec la plus grande sollicitude. Imitiez Abraham : ce n'était point les richesses et la fortune qui le préoccupaient, mais la loi divine et le moyen d'en imposer à ses descendants l'observation fidèle. Dieu lui-même atteste cette vertu du Patriarche : «Je sais, dit-il, qu'Abraham recommandera à ses fils la justice et l'équité.» (Gen 18,19) David aussi, au moment de mourir, appelait son enfant et lui laissait comme un précieux héritage ces avis et ces recommandations si sages. Si vous voulez, mon enfant, lui disait-il, vivre selon les lois de Dieu, vous n'aurez à redouter aucun désastre inopiné; vous jouirez d'une prospérité sans nuages et d'une parfaite sécurité. Mais, si vous vous privez de ce soutien, ni la royauté, ni toute cette puissance ne vous serviront de rien. Voilà ce qu'il lui disait, quoique ce ne fût pas dans les mêmes termes.

10. Ces conseils, donnons-les aussi, soit pendant la vie, soit à l'approche de notre mort, à nos enfants, et persuadons-leur que c'est une précieuse fortune, un héritage inébranlable, un trésor à l'abri des outrages que la crainte de Dieu : efforçons-nous de leur laisser, non des richesses périssables, mais la piété qui demeure et ne saurait être consumée. Lorsqu'on n'a point la piété, les biens que l'on possède s'évanouissent en nous exposant à de graves dangers et à la dernière confusion; mais, avec la piété, on acquiert même les biens que l'on ne possédait pas. Si vous élevez convenablement votre enfant, il élèvera de même son fils, et celui-ci de même sa famille. Ce sera comme une chaîne non interrompue de bons exemples, qui se prolongera dans l'avenir; de cette chaîne vous serez le commencement et le principe, et en même temps vous recueillerez de précieux fruits de votre sollicitude pour vos descendants. Si les parents élevaient leurs enfants comme ils le devraient, les lois, les tribunaux, les peines, les châtiments, les exécutions publiques deviendraient inutiles. «Car la loi, est-il écrit, n'a point été établie pour le juste.» (I Tim 1,9) Mais, parce que nous négligeons ce devoir, nous enfermons nos enfants dans un cercle de maux toujours plus redoutables, nous les livrons aux mains des bourreaux, et nous ne cessons de les pousser vers les supplices. «Celui qui obéit à son fils, nous dit-on, aura à lier ses blessures.» (Ec 30,7) Que veulent dire ces paroles : Celui qui obéit ? Elles signifient, celui qui prend pitié de son fils, le flatte et le choie outre mesure. Et en effet n'a-t-il pas besoin qu'on le traite avec sévérité, qu'on lui prodigue ses soins, qu'on lui inspire de la crainte ? Je ne veux point par ces mots vous engager à devenir cruels envers vos enfants, je veux vous mettre à l'abri de leur mépris. Si la femme doit craindre son mari, le fils surtout doit craindre son père. Ne me dites point que la jeunesse est indomptable : car si Paul demande à la femme veuve d'en agir ainsi envers ses enfants, à plus forte raison réclame-t-il

ce devoir de la part des hommes; et si ce devoir était impossible à remplir, il ne l'aurait point commandé. C'est notre négligence qui engendre la malice de nos enfants, c'est notre insouciance à les diriger dès le principe, dès leur plus tendre jeunesse dans les voies de la piété : les instruire des sciences profanes, les former à la vie des camps, telle est notre principale occupation, tel est le but de nos dépenses, des prières que nous adressons à nos amis, de nos démarches continuelles; mais les rendre dignes de l'estime du Roi des anges, nous ne nous en donnons pas le moindre souci. Souvent nous leur permettons d'aborder les théâtres et nous ne les forçons jamais à se rendre à l'église : si une fois ou deux on y rencontre un enfant, il n'y vient souvent que par hasard, ou pour se récréer. Telle ne doit pas être notre conduite, et de même que nous les envoyons à l'école, de même que nous leur demandons compte de l'instruction qu'ils y reçoivent, de même envoyons-les à l'assemblée des fidèles ou plutôt soyons nous-mêmes leurs conducteurs. Ne les confions à personne, servons-leur de guides et faisons-leur répéter de mémoire la doctrine qu'ils y ont apprise, les enseignements qu'ils y ont entendus. C'est ainsi certainement qu'il nous sera facile de les ramener sans peine à une vie meilleure. Si, en effet, ils nous entendaient toujours discourir sur des matières philosophiques, si nous leur montrions sans cesse leurs devoirs, si nous leur expliquions les enseignements de l'Eglise, ces précieuses semences nous donneraient toujours des fruits généreux. Hélas ! notre conduite est entièrement opposée, et ce qui nous est nécessaire, nous le négligeons presque toujours. Donne-t-on de pareils conseils, on ne les reçoit qu'en se moquant; tout est bouleversé ici-bas, les parents négligent de châtier leurs enfants, et les lois de l'état deviennent leurs bourreaux.

11. Comment n'avez-vous pas honte, dites-le moi, comment ne rougisseriez-vous point lorsque le juge punit votre fils et le rappelle à la sagesse ? Quand il a besoin de châtiments extérieurs, après avoir vécu si longtemps dans votre demeure ? Eh quoi ! vous ne cherchez point à vous cacher, à vous dérober à la vue de vos frères ? Comment donc osez-vous encore, dites-le moi, je vous prie, être appelé son père, après l'avoir ainsi livré à ses ennemis, dénué de tout secours, abandonné au mal qui l'a corrompu ? Que si vous apercevez un esclave fugitif frapper votre enfant, vous vous indignez, vous vous livrez à la colère; plus violent qu'une bête féroce, vous vous jetez à la face de son agresseur, et lorsque vous voyez chaque jour Satan le frapper, les démons le solliciter au péché, vous vous abandonnez à l'insouciance, votre indignation est nulle, et vous ne l'arrachez point à la gueule de ce monstre cruel. Est-il possédé, vous avez recours à tous les saints, vous suppliez ces anachorètes qui habitent le sommet des montagnes de le délivrer de la fureur des démons, et si le péché le tourmente, le péché plus terrible que ces ennemis, vous n'en êtes nullement troublé ? Etre possédé cependant, ce n'est point un malheur; jamais en aucune manière le démon ne peut nous précipiter dans les enfers; bien plus, si nous sommes attentifs et vigilants, si nous supportons ses opprobres avec reconnaissance, cette tentation nous méritera de magnifiques et brillantes couronnes. Qui vit au contraire dans le péché, jamais ne pourra se sauver : sur cette terre il ne mènera qu'une vie ignominieuse, et à sa mort, son châtiment et son supplice seront éternels. Nous le savons et néanmoins nous ne nous occupons ardemment que de choses de peu d'importance, et s'il s'agit de nos intérêts les plus graves, nous restons indifférents. Un malheureux est-il possédé du démon, nous le plaignons; le voyons-nous pécher, nous n'y apportons aucune attention, tandis que nous devrions pleurer et faire entendre nos gémissements. Que dis-je ? non seulement nous devrions le plaindre, mais encore l'arrêter, le dompter, lui donner des conseils, l'exhorter, lui inspirer la crainte; nous devrions le reprendre, employer toute sorte de remèdes pour guérir sa maladie, imiter cette veuve dont parle Paul en ces termes : «Si elle a bien élevé ses enfants.» (I Tim 5,10) Et ces paroles de l'apôtre ne s'adressent point seulement à cette veuve, mais à tous les fidèles, lorsqu'il ajoute encore : «Elevés vos enfants dans la crainte du Seigneur.» (Ep 6,4) Voilà donc le premier et le plus précieux de tous les titres, celui conséquemment que Paul réclame tout d'abord de la veuve. Après cela il ajoute : «A-t-elle exercé l'hospitalité ?» – Que dites-vous ? Vous demandez qu'une femme veuve exerce l'hospitalité ? N'est-ce point assez qu'elle ait élevé des enfants ? – Non, répond-il, il faut de plus, indépendamment du soin qu'elle prend des siens, qu'elle étende sa sollicitude aux étrangers, et qu'elle ouvre sa maison aux voyageurs. Votre mari est mort : le zèle avec lequel vous vous occupiez de lui, consacrez-le aux étrangers. – Et si elle était pauvre, dira-t-on ? – Elle ne saurait surpasser en pauvreté la veuve qui, avec un peu de farine et un vase d'huile, reçut le grand prophète Elie. Là aussi il y avait des enfants, mais ni la détresse où elle était, ni la tyrannie de la faim, ni l'imminence de la mort, ni les soucis de la famille, ni la viduité, ni aucun autre motif ne fut un obstacle pour l'esprit hospitalier de cette femme.

12. Aussi recherche-t-on partout, non l'abondance des ressources, mais la générosité des sentiments. Le cœur large et libéral, fût-il le plus pauvre de la terre, pourra s'élever au-dessus de tous par sa générosité, sa charité et ses sentiments de libéralité. En revanche, le cœur étroit, parcimonieux et qui rampe sur la terre, possédât-il les plus grandes richesses, surpasse tous les autres par sa pauvreté et son indigence. C'est pourquoi, en de pareilles occasions, il se récite et reste en arrière. Et de même que l'indigence du pauvre ne saurait l'empêcher de faire l'aumône, à cause de la richesse de son cœur; de même l'abondance du riche ne saurait lui faciliter la bienfaisance, à cause de la pauvreté de son cœur. Les exemples sont là sous la main. La veuve qui n'avait qu'un peu de farine reçut le Prophète, et Achab, dont les possessions étaient si étendues, convoita même le bien qui ne lui appartenait pas. De la sorte, ce n'est pas l'abondance des richesses, mais la richesse du cœur qui nous donne la facilité de faire l'aumône : d'autant plus que la veuve de l'Evangile, avec ses deux oboles, laissa derrière elle bien des riches et ne fut en rien empêchée par la pauvreté. Au contraire, la pauvreté augmenta le prix de son aumône. Ce que Paul exprime en ces termes : « Leur extrême pauvreté a répandu avec profusion les richesses de leur simplicité. » (II Cor 8,2) Il ne faut point, en effet, s'arrêter à cela, qu'elle donna deux oboles, mais à ce qu'ayant pour toute richesse ces oboles, au lieu de les ménager, elle donna tout ce qu'elle possédait, et à cause de cela admirer et exalter sa conduite. Ce n'est donc pas de fortune, mais de bonne volonté que nous avons besoin, lorsque nous recevons des étrangers. Quand la bonne volonté y est, il ne saurait résulter de la pauvreté aucune tache; de même quand elle n'y est pas, il ne saurait résulter de l'abondance aucun avantage. – Que dites-vous là ? Mais la veuve est occupée de ses enfants, et dès lors elle ne pourrait soigner des étrangers. – C'est précisément pour cette raison qu'il lui sera facile de le faire, ses enfants lui venant en aide dans l'accomplissement de ce devoir, et partageant avec elle cette tâche si belle. Par conséquent, ce ne sera point pour elle un obstacle à l'hospitalité, mais plutôt un soulagement que le nombre des enfants, la multiplicité des mains donnant à ce service une facilité particulière. Ne me parlez pas d'une table somptueuse : que l'on accueille l'étranger dans sa maison, qu'on lui offre ce que l'on possède, qu'on lui témoigne une généreuse cordialité, on aura le mérite d'une hospitalité irréprochable. S'il suffit d'un verre d'eau froide pour gagner le royaume des cieux, accueillir quelqu'un sous son toit, partager avec lui sa table, lui donner un lieu de repos, quelle récompense cela ne méritera-t-il pas, je vous le demande ? Et remarquez la précision de Paul; il ne réclame pas seulement l'hospitalité, mais une hospitalité exercée avec franchise, sympathie et cordialité. Car, après ces mots : « Si elle a pratiqué l'hospitalité, » il ajoute : « A-t-elle lavé les pieds des saints ? » Il ne convient pas que, superbement assise, elle confie à ses suivantes le soin de l'étranger; elle doit mettre elle-même la main à l'œuvre, ravir ce fruit précieux et n'abandonner à personne ce magnifique trésor. – Et comment cela pourrait-il se faire ? demandera-t-on. Si elle est d'une famille noble, illustre, éclatante et renommée, lavera-t-elle elle-même les pieds de ses hôtes ? Cela ne serait-il pas honteux ? – Il serait honteux de ne pas le faire, ô homme ! Vous avez beau vanter sa noblesse, l'illustration, l'éclat de sa race, elle partage la même nature que l'étranger, elle est de même condition et de même valeur que celui auquel elle dispense ses soins.

13. Songez quel était celui qui lava les pieds des disciples, et ne me parlez plus de noblesse. Le Maître commun de l'univers, le Roi des anges, lava les pieds de ses disciples, en se ceignant d'un linge; non seulement les pieds de ses disciples, mais encore ceux du traître lui-même. Voyez-vous la distance qu'il y a entre celui qui lavait et ceux qui étaient lavés ? Eh bien, il faut franchir toute cette distance; et le Maître lava le serviteur, afin que la servante ne rougisse pas de traiter de même son semblable. Il lava aussi les pieds du traître, afin que vous ne puissiez pas alléguer la condition vile et méprisante de celui qui serait l'objet de cette attention. Quelque vil et méprisante qu'il soit, il ne le sera pas néanmoins comme Judas, il ne vous aura pas traité comme Judas a traité son maître, ne répondant à une infinité de bienfaits que par la trahison. Et pourtant le Sauveur lui lava les pieds, quoiqu'il prévît toutes ces choses, nous obligeant par là, quels que fussent notre rang, notre éclat, notre illustration, quelle que fût la bassesse de ceux qui devaient frapper à notre porte, à ne pas refuser nos soins pour ce motif, à ne pas rougir de la vile condition de leur condition. Vous, ô femmes, voyez-vous une personne vous venir en aide dans les affaires séculières, et vous assister devant la justice ou dans toute autre circonstance, vous courez au-devant, vous lui faites le plus bienveillant accueil, vous baisiez ses mains, vous prodiguez votre argent, vous remplissez il son égard l'office de servante : voyez-vous au contraire le Christ se présenter, vous hésitez et vous mettez de la mauvaise grâce à lui accorder vos soins. Si vous n'apercevez pas dans l'étranger le Christ lui-

même, ne le recevez pas; si vous y découvrez le Christ, ne rougissez pas de laver les pieds du Christ.

Ne voyez-vous pas combien de personnes outragées se réfugient au pied des statues ? Cependant la matière est insensible, le bronze n'a pas d'âme; mais, parce que ces statues reproduisent les traits des empereurs, l'on espère recueillir à leurs pieds quelque assistance. Et vous, quand vous apercevez, non pas une matière inerte, non pas des pieds insensibles, mais une statue vivante, portant en elle-même votre Roi, se présenter devant vous, vous ne courez point vers elle, je vous le demande, vous ne saisissez point ses pieds, et vous ne l'environnez pas de toute sorte d'égards ! Et comment une telle conduite serait-elle excusable ? Combien n'est-elle pas plutôt ignominieuse ? Songez donc de qui vous êtes l'émule par cet orgueil, par cette enflure arrogante, en rougissant d'accorder vos soins à un étranger. C'est du diable que vous êtes l'émule, car son mal à lui c'est l'orgueil. Lorsque vous vous empressez, songez que vous imitez votre Seigneur, et que vous accomplissez un des actes du Christ. Or, quelle honte, quel opprobre y a-t-il, s'il vous plaît, à se montrer l'émule du Seigneur ? La honte consiste à rougir de cette conduite, à estimer un opprobre ce que le Christ a fait. Ils peuvent beaucoup les pieds des saints, lorsqu'ils entrent dans une demeure, ils en sanctifient le pavé et ils y apportent des trésors incalculables; ils guérissent les infirmités naturelles, ils apaisent la faim, ils y introduisent l'abondance. Ainsi les pieds d'Elie lorsqu'ils pénétrèrent dans la maison de la veuve, y firent éclore une fertilité merveilleuse, étrange, inouïe. Le prophète fit de cette maison un champ, et du vase de la veuve une aire. On vit alors un nouveau genre de semences et de moisson : la semence était reçue par la bouche du juste, et cette semence était recueillie avec une abondance inépuisable par le vase lui-même. Elie semait de la farine, et il moissonnait de la farine : il n'eut besoin ni de joug, ni de charrue, ni de sillons, ni de pluie, ni d'air, ni de faucille, ni d'aire, ni de gerbes, ni de van pour discerner la paille du grain, ni de meule pour le broyer; en un instant il trouva dans l'urne le résultat de toutes ces choses, et deux sources, l'une de farine et l'autre d'huile, jaillirent sans interruption à la voix du prophète.

14. Tels sont les bienfaits des saints; ils ne leur coûtent rien et produisent l'abondance. Les fruits que l'on recueille de la terre se consomment; mais on avait beau puiser tous les jours il ces sources, elles ne tarissaient pas; plus on y recourait, plus elles jaillissaient abondantes. Voilà ce que nous donnent les pieds des saints, ou plutôt ils nous donnent bien davantage; et, si je ne devais pas prolonger ce discours, j'énumérerais bien des faveurs de ce genre. Mais si les personnes qui les honorent en reçoivent de tels bienfaits, celles qui les méprisent attirent sur leur tête de redoutables châtiments et d'inexorables flammes. Et où en est la preuve ? Ecoutez le Christ lui-même dire à ses disciples : «En quelque cité et en quelque maison que vous entriez, demandez quels en sont les habitants les plus dignes, et restez-là; et en y entrant, dites : Paix à cette maison.» (Mt 10,11-12) Afin que vous ne disiez pas : Je dépense mon argent, je consume mon patrimoine en dressant une table pour les étrangers, le Sauveur met tout d'abord celui-ci en mesure de vous offrir en entrant des dons et des présents, qui surpassent toute richesse. Et ces dons, quels sont-ils ? La paix, car il n'y a rien qui lui soit comparable. Voyez-vous avec quels trésors le saint entre dans une maison ? C'est là une simple parole, et elle est le principe d'une infinité de biens. Où trouver plus de sécurité que dans une maison où règne la paix ? Et la paix, les saints la souhaitent à tous ceux qui les accueillent, pour que nous la possédions non seulement à l'égard les uns des autres, mais encore à l'égard de nous-mêmes. Souvent, en effet, nous sentons la guerre dans notre âme, nous sommes troublés sans que personne nous importune, et les mauvaises pensées ne cessent de nous assaillir. Or, cette parole des saints apaise ce combat, et rétablit en nous ce grand calme. A peine est-elle prononcée que toute convoitise diabolique, que tout sentiment pervers s'évanouit de notre âme; de façon que l'on reçoit plus que l'on ne donne. «S'ils vous reçoivent, poursuit le Sauveur, que la paix descende sur eux; s'ils ne vous reçoivent pas, secouez la poussière de vos pieds. En vérité, je vous le dis, le sort de Sodome et de Gomorrhe sera plus supportable en ce jour que le sort de cette cité.» (Mt 10,13-15) Voyez-vous quelles flammes attire sur nos têtes le mépris pour les pieds des saints ? Aussi nous est-il ordonné de les laver, afin d'acquérir par ces égards un grand crédit auprès de Dieu : en même temps cette recommandation nous rappelle d'accomplir par nous-mêmes tous les devoirs de l'hospitalité. Imitiez Abraham, devenez la fille de ce patriarche qui, possédant trois cent dix-huit esclaves, partagea avec son épouse le fruit de l'hospitalité; car, tandis qu'il amenait la génisse, elle pétrissait la farine. Marchez, vous aussi, sur leurs traces : outre les aumônes en argent, les soins accordés aux nécessiteux, ils reçoivent une belle récompense. C'est pour cela que les apôtres confièrent ce ministère aux sept diacres, parmi lesquels était Etienne. Pourtant ceux-ci

ne donnaient rien aux pauvres de ce qui leur appartenait; ils leur répartissaient selon la justice ce qu'ils avaient reçu d'autrui, et n'en méritèrent pas moins une récompense précieuse, pour avoir administré avec sagesse et un zèle parfait les biens que d'autres avaient donnés.

15. Devenez donc à votre tour un bon administrateur de vos biens, afin d'être doublement récompensé et pour votre générosité, et pour la sagesse de votre administration. N'ayez point honte de servir le pauvre de vos propres mains. Le Christ n'a point honte de tendre la sienne et de recevoir en la personne du pauvre; et vous auriez honte de tendre votre main et de donner quelques pièces de monnaie ! Et ne serait-ce pas de la dernière folie ? L'une seule chose est ignominieuse, la perversité, la cruauté, l'inhumanité; quant à la générosité, à la charité, à l'humanité, et au service des nécessiteux, nous n'en recevons que plus d'éclat. Plus vous serez riche et opulent, plus on fera votre éloge, lorsque vous vous abaissez jusqu'aux pauvres et aux misérables; et non seulement les hommes le feront, mais encore les anges, et le Seigneur des anges; et non seulement il vous louera, mais encore il vous accordera une double récompense; car, outre le prix de votre charité, il préparera à votre humilité de splendides couronnes. Par conséquent, ne rougissons pas de servir les pauvres, et ne refusons pas de laver les pieds des étrangers : nos mains sont sanctifiées par un semblable ministère; et si, au sortir de ces actes de charité, vous élevez vos mains pour prier, Dieu, en les voyant, sera plus tôt fléchi, et exaucera votre demande. Donner de l'argent, bien des gens peuvent le faire; mais servir par soi-même les indigents, le faire avec générosité, amour et esprit de fraternité, c'est une chose qui exige beaucoup de grandeur d'âme et de philosophie. Et voilà ce que Paul réclame lorsqu'il nous ordonne de compatir à ceux qui éprouvent la tribulation, la pauvreté, l'infortune, comme si nous étions en butte aux mêmes maux. «Compatissez aux prisonniers, dit-il, comme si vous étiez enchaîné avec eux.» (Heb 13,3)

Pourquoi l'Apôtre ne termine-t-il point ici son discours ? Pourquoi ajoute-t-il encore : «Si elle a soulagé les affligés, si elle s'est appliquée à toute sorte de bonnes œuvres.» (I Tim 5,10) Que signifient ces mots : Si elle s'est appliquée à toute sorte de bonnes œuvres ? Si, par exemple, elle pénètre dans les prisons pour y visiter les captifs, si elle visite les malades, console les affligés, encourage les cœurs abattus, si enfin elle fait dans la mesure de son pouvoir tous ses efforts, et n'omet absolument rien pour travailler au salut et au soulagement de ses frères. Si Paul exige d'une femme veuve tant de bonnes œuvres, quelle excuse sera la nôtre, à nous, hommes qui ne faisons pas ce que Paul exige de simples veuves. Mais, dira peut-être quelqu'un, comment l'Apôtre exige-t-il d'une femme veuve une telle perfection, puisque, en écrivant sur la virginité, il n'a rien dit de semblable ? C'est qu'il demande des vierges une philosophie bien supérieure à celle-ci. En disant : «La femme est divisée, tandis que la vierge ... La jeune fille qui n'est pas mariée s'occupe des choses qui regardent le Seigneur, de manière à plaire au Seigneur; je vous dis ceci pour vous porter à une chose honnête, et qui vous permette plus facilement de prier Dieu sans obstacle.» (I Cor 7,34-35) en disant cela, Paul signifie simplement que la vierge, après avoir une fois renoncé à toutes les choses de ce monde, doit consacrer à Dieu son âme tout entière, n'avoir plus rien de commun avec la terre, ne plus s'occuper d'aucun intérêt matériel, et entièrement détachée de tout, employer ses loisirs sans exception aux choses spirituelles. Du reste, la parabole des dix vierges nous a montré cette même vérité. C'est pour n'avoir pas eu d'huile que quelques-unes furent exclues de la chambre nuptiale. Or, l'huile représente l'humanité, la charité, la bienfaisance, la protection des personnes injustement traitées, et la consolation des affligés. Les vierges qui ne possédaient point ces vertus durent se retirer et renoncer à la fête des noces.

16. Instruits de ces choses, hommes et femmes, vierges, jeunes filles, femmes mariées, veuves, livrons-nous tous avec zèle à l'exercice de la charité; ne disons pas : Un tel est vicieux et indigne de tout bien, un tel est de condition vile, un tel est méprisable; ne considérez pas la dignité du nécessiteux, mais seulement ses besoins. Quelque vil, méprisable et dédaigné qu'il soit, le Christ vous réservera la même récompense que si le bien eût été fait à lui-même. Il ne veut pas, en effet, que nous jetions les yeux sur la qualité des personnes à qui nous faisons du bien. Ecoutez ses paroles : «Vous m'avez vu ayant faim, et vous m'avez nourri.» (Mt 25,35) Et, ceux-ci répondant : «Quand donc nous avons-nous vu ayant faim, et vous avons-nous nourri ?» il ajoute aussitôt : «Toutes les fois que vous l'avez fait à l'un de ces petits, vous l'avez fait à moi-même.» (Ibid., 37-40) Ainsi donc, aucun prétexte ne nous est laissé, pour que nous ne puissions pas dire : Où trouver maintenant un autre Elie, où trouver un autre Elisée ? Donnez-moi de ces hommes et je les accueillerai avec empressement, et je n'hésiterai point à leur laver les pieds, et j'aurai pour eux toute sorte d'attentions. Pour que nous ne parlions pas de la sorte, chose bien plus remarquable, le Maître d'Elie, d'Elisée et de

tous les prophètes, nous promet de se présenter à nous en la personne des pauvres. «Toutes les fois que vous l'avez fait à l'un de ces petits, dit-il, vous l'avez fait à moi-même.» Et ne passez point à côté de cette parole. Dans ce texte : «Vous m'avez vu ayant faim, et vous m'avez nourri,» quatre motifs de faire l'aumône sont indiqués : la dignité de celui qui la demande, puisque c'est le Seigneur lui-même; l'urgence du besoin, puisqu'il souffre la faim; la facilité de la charité, puisqu'il ne demande que la plus simple des nourritures, du pain seul et non des aliments raffinés; la grandeur de la récompense, puisqu'il nous promet son royaume en retour de ce léger bienfait. Seriez-vous inhumain, cruel, impitoyable, respectez, nous dit-il, la dignité du suppliant. Cette dignité ne vous fléchit-elle pas, que le malheur au moins vous émeuve ! Le spectacle du malheur lui-même ne vous inspire-t-il aucune pitié, exaucez la demande, puisqu'il en coûte si peu. La dignité, l'urgence du besoin, la facilité avec laquelle on peut y remédier, n'ont-elles pu vous persuader, que la grandeur des biens promis vous décide à secourir l'indigent. Vous voyez ces quatre motifs, capables d'émouvoir une pierre elle-même, un avare, un homme aveuglé, sans cœur, le plus insensible des hommes. Quelle excuse restera-t-il donc à ceux qui, après ces exhortations et ces conseils, méprisent les nécessiteux ?

Je dirai encore autre chose. Que les initiés écoutent. Lorsqu'il s'agit de vous nourrir, il ne ménage pas, lui, sa propre chair; lorsqu'il s'agit de vous abreuver, il ne ménage pas son sang, il ne le refuse pas; et vous refuseriez du pain et un breuvage ! Et comment vous excuserait-on, vous qui, tout en recevant des biens si précieux, regrettez des biens si méprisables ? Prenez garde qu'après avoir refusé souvent de donner au Christ pour votre avantage, vous ne donniez au diable pour votre malheur. Car lorsque nous ne donnons pas aux pauvres, nous donnons aux sycophantes; plus d'une fois des voleurs, des esclaves scélérats, nous ravissent nos biens et s'enfuient; d'autres vicissitudes encore nous en dépouillent. Evitons nous-mêmes ces dangers. La mort survenant nous emporte, privés de tout. Pour qu'il n'en soit pas ainsi, commençons par donner au Christ, qui nous implore, déposant nos trésors en lieu sûr, afin de n'avoir rien à craindre, ni pour leur conservation, ni pour les intérêts. Non seulement, en effet, le Christ nous conserve fidèlement ce qu'il reçoit, mais il nous le rend avec un intérêt considérable. Ne croyons donc pas entamer notre patrimoine, en faisant l'aumône; loin d'être entamé, il augmente : loin d'être dépensé, il grandit; véritable négoce, véritable semence; ou plutôt opération plus profitable et plus sûre que l'une et l'autre de ces choses. Le négoce doit compter avec les vents, les flots de la mer, et de nombreux naufrages; les semences, avec la sécheresse, la pluie et les autres intempéries de l'air; tandis que les biens déposés entre les mains du Christ sont au-dessus de tous les pièges. Personne ne saurait lui arracher des mains ce qu'il a une fois reçu; ces richesses demeurent la source pour nous de fruits nombreux et inestimables, d'une riche moisson, que nous recueillerons au temps voulu. «Celui qui sème avec parcimonie récoltera avec parcimonie; celui qui sème dans les bénédictions récoltera dans les bénédictions.» (II Cor 11,6) Donnons donc avec abondance afin de récolter de même et de jouir de la vie éternelle. Pussions-nous tous l'obtenir par la grâce et l'amour de notre Seigneur Jésus Christ, avec lequel gloire, puissance, honneur soient au Père, ainsi qu'au saint Esprit, maintenant et toujours, et dans les siècles des siècles. Amen.